

Objet: Convention d'occupation précaire pour le Syndicat Mixte des 4 Communauté de Communes (SM4CC)

Garage situé 156 avenue Charles de Gaulle à La Roche-sur-Foron

DECISION DU MAIRE

N°D 2026-051

Le Maire de La Roche-sur-Foron,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DCM2026.03.28/05 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la décision n° 2026-039 en date du 19 mars 2026 fixant les tarifs relatifs à la location des garages communaux,

Considérant la demande formulée par le SM4CC représenté par son Président, Monsieur Stéphane VALLI, de louer un garage situé dans le bâtiment communal 156 avenue Charles de Gaulle à 74800 LA ROCHE-SUR-FORON ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver et de signer la convention d'occupation précaire conclue du 9 juin au 15 septembre 2026 et du 1er décembre 2026 au 5 janvier 2027 entre la commune et le SM4CC, pour la location d'un garage situé 156 avenue Charles de Gaulle à 74800 LA ROCHE-SUR-FORON.

Article 2 : conformément aux tarifs en vigueur, le loyer mensuel s'élève à 77,50 € (soixante-dix-sept euros et cinquante centimes).

Article 3 : en application de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T., la présente décision sera portée à la connaissance du prochain conseil Municipal.

Certifié exécutoire par le Maire
Reçu en sous-préfecture de Bonneville le
publié en mairie le
notifié le
Le Maire,

En mairie, le 21 mai 2026
Le Maire,
Benoit CHAMBOURDON



Ville de La Roche-sur-Foron

1, Place de l'Hôtel de Ville
CS 10130
74805 La Roche-sur-Foron

Tél. : 04 50 25 90 00
Mail : mairie@larochesurforon.fr
www.larochesurforon.fr

